

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION
DU 14/04/2025**

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
Patrick BEDEK	Maire	X		
Dominique DELOUETTE	1ère Adjointe	X		
Christian SERNICLAY	2ème Adjoint	X		
Christine TASSIN-GITTEAU	3ème Adjointe	X		
Patrick LAQUILLE	4ème Adjoint	X		
Béatrice PENASSE	Conseillère	X		
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X		
Carole MEILLEUR	Conseillère	X		
Arnaud JULLIARD	Conseiller		X	
Christiane COLIN	Conseillère	X		
Thierry COLLET	Conseiller	X		
Jacqueline PERARD	Conseillère		X	P. LAQUILLE
Armand GRAIS	Conseiller	X		
Karine BRION	Conseillère		X	
Thomas GUILLAUMONT	Conseiller		X	D. DELOUETTE

M. Armand Grais est arrivé en retard, il a participé au vote à partir du point N°5

Secrétaire de séance : Mme TASSIN-GITEAU Christine

1 – Approbation du compte-rendu du 03/03/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 03/03/2025.

2 – Aide à l'achat de vélo à assistance électrique

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer à chaque foyer fiscal sarnacien, résidant à titre principal et éligible au dispositif une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'achat d'un VAE classique, de 150 € pour l'achat d'un VAE cargo, pliant ou adapté.

Le montant de la subvention ne pourra dépasser 25% du prix du VAE.

3 – Crèche : règlement intérieur et jours de fermeture 2025-2026

Le Maire,

Vu la présentation du règlement intérieur de la crèche La Souris Verte,

Considérant qu'il est également nécessaire de fixer les dates de fermeture de la maison de la petite enfance « La Souris Verte » de Cernay-lès-Reims, propose les périodes suivantes :

- Ponts : 10 novembre 2025, 02 janvier, 15 mai et 13 juillet 2026
- fermeture la semaine de Noël du jeudi 25 décembre 2025, au lundi 05 janvier 2026 à 7h30
- jours fériés : 11 novembre 2025, 25 décembre 2025, 1er janvier 2026, 6 avril, 1^{er} mai, 8 mai, 14 mai, et 14 juillet 2026

- fermeture estivale : du vendredi 31 juillet 2026 à 18h30 au mardi 25 août 2026 à 7h30 (Le lundi 24 août 2026 est une journée pédagogique travaillée par l'équipe).

- fermetures des vendredi après-midi à partir de 13h00 : les vendredis 17 octobre 2025, 19 décembre 2025, 13 février 2026, 10 avril 2026 et 3 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur et les jours de fermeture tels que définis ci-dessus pour l'année 2025 -2026.

4 - Recrutement d'un agent technique contractuel sur un emploi non permanent pour besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir, interventions sur les espaces verts en renfort de l'équipe technique, (tonte, entretien des massifs, plantation et arrosage)

Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

5 - Recrutement d'un Agent Social contractuel à temps plein sur un emploi non permanent pour besoin lié à un accroissement temporaire d'activités

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir suppléer l'absence d'un agent recruté en Parcours Emploi Compétence,

Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent Social pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois et 16 jours allant du 15 avril 2025 au 1^{er} août 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent Social à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

6 - Recrutement d'un Agent Social contractuel à temps non complet sur un emploi non permanent pour besoin lié à un accroissement temporaire d'activités

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir compléter le temps de travail d'un agent à mi-temps thérapeutique,

Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent Social pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 16 juin 2025 au 14 juin 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent Social à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 h 50 heures.

7 – Budget principal : Vote du compte financier unique et résultat 2024

Vu le Compte Financier Unique (CFU), transmis par la DDFIP, présenté à la commission des finances du 26 mars 2025,

Considérant que le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public,

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Compte financier unique principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Réalisations de l'année	1 491 327.12 €	1 853 488.92 €	362 161.80 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			642 233.40 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			1 004 395.20 €
Section d'investissement	Réalisations de l'année	510 084.09 €	315 549.67 €	-194 534.42 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			-136 611.20 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement			-331 145.62 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €	0 €
Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)				-331 145.62 €

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa publicité.

8 – Budget principal : Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Financier Unique (CFU) qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 136 611.20 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

642 233.40 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit INV-001) de la section d'investissement de : -194 534.42 €

Un solde d'exécution (Excédent FONCT- 002) de la section de fonctionnement de 362 161.80 €

Restes à Réaliser : 0

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 331 145.62 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 331 145.62 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 673 249.58 €

9 – Budget annexe Restaurant : Vote du compte financier unique et résultat 2024

Vu le Compte Financier Unique (CFU), transmis par la DDFIP,

Considérant que le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public,

Le conseil municipal à, à l'unanimité décide :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Compte financier unique principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Réalisations de l'année	1 056.00 €	26 401.88 €	25 345.88 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			24 320.86 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			49 666.74 €
Section d'investissement	Réalisations de l'année	0 €	0 €	0 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			-25 715.49 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement			
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €

	Investissement	0 €	0 €	0 €
Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)				49 666.74 €

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa publicité.

10 – Budget annexe Restaurant : Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Financier Unique (CFU) qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 25 715.49 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 24 320.86 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit INV-001) de la section d'investissement de : 25 715.49 €

Un solde d'exécution (Excédent FONCT- 002) de la section de fonctionnement de 25 345.88 €

Restes à Réaliser : 0

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 49 666.74 €

11 – Taux d'imposition 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30.51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 8.16 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 8.88 %

12 - Subventions aux associations

Vu le projet de budget primitif présenté à la commission des finances le 26/03/2025,

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de fixer les montants de subventions ci-dessous :

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES

ORGANISMES	MONTANTS 2025
Article 6574	
ADMR	1 000,00
C.A.C.	1 200,00
AS CERNAY BERRU LAVANNES (foot)	4 500,00
PREVENTION ROUTIERE	600,00
CLUB ECUREUIL	30 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000,00
MAS PAPILLONS BLANCS	400,00
STAGE FOOTBALL	300,00
APP FRANCE HANDICAP	200,00
TELETHON	200,00
SECOURS POPULAIRE	200,00
SECOURS CATHOLIQUE	200,00
RESERVE	1000,00
TOTAL	41 800,00
CCAS : Article 657362	12 000,00

13 – Budget primitif 2025 Budget annexe Restaurant

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet du Budget Primitif du budget annexe Restaurant de la Commune pour l'année 2025 arrêté en recettes et en dépenses

Pour la section de fonctionnement : 76 766.74 €

Pour la section d'investissement : 5 000 €

14 – Budget primitif 2025 Budget Principal

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet du Budget Primitif du budget principal de la Commune pour l'année 2025 arrêté en recettes et en dépenses

Pour la section de fonctionnement : 2 464 587.58 €

Pour la section d'investissement : 1 683 329.62 €

DIVERS

Monsieur le Maire indique que M. le Sous-Préfet s'est engagé à retenir le projet d'agrandissement du pôle enfance pour l'attribution de la subvention au titre de la DETR sur l'exercice 2026, les travaux seront donc repoussés de quelques mois.

M. Serniclay fait un point sur l'avancement des travaux de l'Îlot de fraicheur, les plantations sont presque achevées, l'ouverture du site est prévue pour septembre 2025.

Un règlement pour l'utilisation par les usagers est nécessaire en particulier, il conviendra d'interdire l'accès aux animaux même tenus en laisse.

La secrétaire
Mme TASSIN-GITEAU Christine

Le Maire,
Patrick BEDEK

